# Commune de Villereversure (Ain)

* * * *

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 septembre 2026
Date de convocation : 31 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi sept septembre, le Conseil municipal de Villereversure s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jordan GIRERD, Maire.
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres votants : 15

Présents : Céline AZNAR, Pascale CALLAMAND, Jérôme CHURLET, Raphaële FRISON, Daniel GAMEIRO, Lilian GUICHARD, Danielle GUILLERMIN, Jordan GIRERD, Cyrille MOTTET, David PETITJEAN, Cécile PIERRE, Véronique ROUDET, Frédéric WALLE

Absents : Chantal CAILLE *(pouvoir donné à Mme Danielle GUILLERMIN)*
Nicolas CLAIR *(pouvoir donné à Mme Raphaële FRISON)*

Secrétaire de séance : Raphaële FRISON

Rapporteur : Jordan GIRERD

**OBJET : Création d'emploi d'un agent technique et modification du tableau des emplois.**

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 13 octobre 2025,

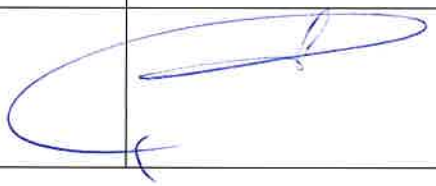
Considérant la nécessité de créer 1 emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints technique territorial pour assurer la continuité du service public à la cantine pendant le temps méridien avec une modification de la durée hebdomadaire de service.

Le maire explique que pour faire suite au placement de 2 agents de service de cantine et entretien en congés grave maladie, il convient de réorganiser les services de la collectivité en créant un poste d'adjoint technique territorial en contrat annualisé pour assurer la gestion du service de cantine et l'entretien des bâtiments publics.

Le Maire propose de créer un poste permanent à temps non complet de 14 heures par semaine annualisées, d'agent de service de cantine et de ménage, en qualité d'adjoint technique territorial pour palier au placement de 2 agents en congé grave maladie et assurer le service public de cantine et d'entretien des bâtiments communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **DÉCIDE** la création d'emploi d'un agent technique sur un poste permanent à temps non complet de 14 heures annualisées
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 07 septembre 2026
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement
- **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent dans le cadre d'emploi d'« adjoint technique territorial » relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de surveillance au service cantine et ménage à temps non complet à raison de 14/35ème
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

| | **Le maire** | **Le/La secrétaire de séance** |
|---|---|---|
| | M. Jordan GIRERD | Mme Raphaële FRISON |
| **Signature** |  |  |